

Objets Volants Bien Identifiés

Décembre 2019

De nombreux objets volants tel que les drones sont désormais disponibles pour toute sorte d'activité. Outre les activités de loisir, ils sont utilisés pour différents types d'inspection et de mesures dans l'industrie, l'agriculture, les sciences de l'environnement, ...

Lors de leur usage sur ou à proximité de sites industriels, il peut y avoir des risques liés à des collisions avec des équipements de procédé ce qui peut conduire même à des feux ou des explosions. Un incident impliquant un drone militaire sur un site industriel a été rapporté sans plus de détail.

Lors de périodes de célébration, différents types d'objets volants peuvent être porteurs de source d'inflammation.

Les lanternes volantes remplacent parfois les feux d'artifice et sont évidemment porteuses de flammes sur d'assez longues distances. On se souvient également de l'atterrissage d'urgence d'une montgolfière dans un site industriel (voir la photo ci-dessous et le Beacon d'Avril 2007: [Mr. Potato Head is Down](#)).



Le saviez-vous?

- Dans l'incident du ballon, une bonne formation aux procédures d'urgence ainsi que des simulations a permis de bien gérer cette situation, évidemment difficile à anticiper.
- Outre des dommages mécaniques et des risques de feux, des objets volants peuvent percuter des lignes électriques et conduire à des court-circuits. C'est le cas notamment des ballons à enveloppe métallique gonflés à l'hélium comme ceux qu'on achète dans les fêtes foraines

Que pouvez-vous faire?

- Lorsque vous effectuez des rondes, contrôlez l'ensemble de l'environnement même le ciel.
- Rapportez toute menace possible même aérienne – oiseaux mis à part
- Soyez particulièrement vigilant aux possibles menaces aériennes lors des périodes de fêtes : feux d'artifices, lanternes,
- S'il y a une usine chimique ou un dépôt de carburant dans votre entourage, avertissez vos voisins des risques encourus.
- Si vous utilisez des drones dans l'usine, cette activité doit faire l'objet d'un permis de travail spécial.

Le ciel aussi peut être source de danger !

©AIChE 2019. Tous droits réservés. La reproduction à des fins non commerciales et éducatives est encouragée. Cependant, toute reproduction à des fins commerciales sans l'accord écrit préalable de l'AIChE est strictement interdite. Contactez-nous à ccps_beacon@aiche.org ou au +1 646-495-1371